



Décès d'un associé d'une SARL

Par **mahfkhen**, le **16/04/2015** à **12:00**

Bonjour,

dans notre SARL un associé est malheureusement décédé. Les statuts prévoient que ses parts reviennent à ses héritiers.

Ma question est de savoir si l'on doit modifier ces statuts pour remplacer son nom par celui de son héritier.

Exemple: Monsieur X a apporté à la société x euros et le remplacer par Monsieur Y...?

Plus généralement, je souhaiterais savoir s'il vous plait quelles sont les démarches à effectuer ou les modifications de statuts à faire suite à ce décès.

Merci d'avance. Cordialement,

MK

Par **colino**, le **16/04/2015** à **20:04**

Vous devez déjà bien regarder vos statuts pour voir si cela n'est pas prévu.

Ce pourrait par exemple être: convocation d'une assemblée générale pour entériner la cession des parts au héritiers.

Ensuite, vous devrez procéder à la modification des statuts avec enregistrement de ces actes , c'est à dire l'AG plus statuts modifiés auprès du greffe.